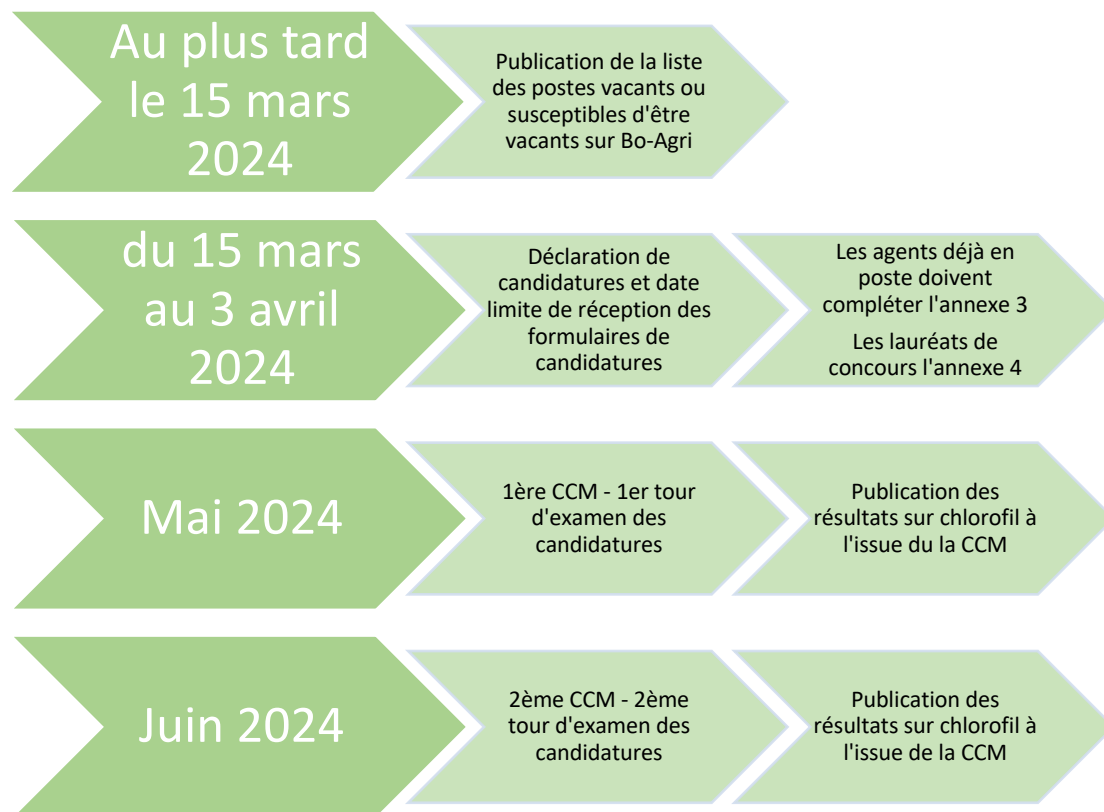


# « Les tutos de l'agro »

## Calendrier Mouvement 2024

Les étapes pour le mouvement 2024 des agents sont indiquées dans la note de service [SG/SRH/SDCAR/2024-76](https://www.spele.fr/SG/SRH/SDCAR/2024-76)

### → Timeline des publications de poste et candidatures



### → Transmission des documents

- A la date de publication des postes, les enseignants qui souhaitent effectuer un changement d'établissement devront remplir l'annexe prévue à cet effet et la transmettre le 3 avril 2024 au plus tard avec les pièces justificatives à la DRAAF/SRFD de la région d'affectation actuelle par voie électronique avec copie au chef d'établissement d'origine, le chef d'établissement proposant le poste et le bureau de gestion (BE2FR – mobiliteprive.sg@agriculture.gouv.fr)
- Les vœux sont classés par ordre de préférence, attention à bien réfléchir à ceux à mettre en première position.
- Suite à la transmission des vœux, il appartient aux candidats de contacter le chef d'établissement proposant un poste qui a obligation de fixer une date d'entretien. Si cela n'est pas le cas, il faut contacter le SRFD de tutelle de votre région (nous pouvons vous accompagner dans ces démarches).
- Un avis défavorable sur une candidature doit être expressément motivé par un motif valable.

**Les éléments présents dans ce tutoriel ne sont pas exhaustifs, pour toute question n'hésitez pas à nous contacter.**

→ VOUS ÉPAULER

→ VOUS REPRÉSENTER

→ VOUS DÉFENDRE